



Cercle Laïque de Barlin  
« Section Basket Ball »



Barlin, le 10 juin 2022

Mr Daniel ROGALA  
Président du Basket Club de Barlin

Objet : Renouvellement de licence  
Saison 2022/2023

*Madame, Monsieur,  
Cher(e)s licencié(e)s*

La saison 2021/2022 s'est achevée avec la satisfaction d'avoir retrouvé une année de championnat pour l'ensemble de nos licenciés, le staff entraîneurs et dirigeants.

Après ces deux dernières années de Covid qui ont généré beaucoup d'incertitudes sur le devenir de nos clubs et la reprise d'une pratique régulière chez les licenciés, nous pouvons nous féliciter d'avoir mené à bien cette sortie de crise.

Les plus jeunes comme les séniors avaient envie de se retrouver et de jouer prenant du plaisir à pratiquer le basket. Nous avons constaté un nouvel engouement et accueillons de nouveaux jeunes joueurs qui conforteront nos effectifs et satisferont l'investissement de nos dirigeants et bénévoles qui s'associent et se relaient chaque semaine pour assurer les différents entraînements et déplacements sur les différents matchs des championnats FFBB et UFOLEP.

Notre club poursuit son projet autour de la formation des plus jeunes et la capitalisation de ses compétences au sein d'un réseau actif et avec l'investissement des bénévoles, des parents, de nos partenaires. Saluons les bons résultats sportifs de cette saison avec les félicitations aux joueuses, joueurs et préparons les nouveaux rendez-vous pour la prochaine.

Vous trouverez ci-joint les documents à compléter et à nous transmettre pour le renouvellement de vos licences.

Je tiens à vous remercier de votre engagement et soutien au CL BARLIN BASKET,

Sportivement.

Daniel Rogala  
F.J.E.P. CERCLE LAÏQUE DE BARLIN  
SECTION BASKET BALL Secrétaire  
62620 BARLIN J. Maïengros



Cercle Laïque de Barlin  
« Section Basket Ball »



Ami (e) basketteur (se)

Pour la reprise de la saison « **2022-2023** », nous te souhaitons la bienvenue au C.L.B. Basket Club de Barlin.

Tu trouveras ci-après les modalités d'inscription au regard des nouvelles modalités "Pré inscriptions" à effectuer sur le site internet de la Fédération Française de Basket Ball :

- Pour toutes les demandes de licence (Demande initiale ou renouvellement) le certificat médical n'est plus obligatoire, seul le questionnaire de santé est à compléter pour valider la demande de licence. Le certificat médical reste obligatoire pour les demandes de sur-classement (pour la 2ème et 3ème année dans la catégorie) par le médecin de famille et la première demande pour les plus de 18 ans.
- **Remplir et ne pas oublier de signer la demande de licence** (Formulaire de la Fédération) **ainsi que la demande d'adhésion au contrat d'assurance** (2 signatures nécessaires, pour les mineurs faire signer par le tuteur légal)
- **Lire et signer le règlement interne** du club au verso
- **Fournir une photo d'identité récente**
- **Joindre 2 enveloppes** timbrées et libellées à ton adresse
- **Joindre le paiement par chèque ou espèces** (le club accepte les tickets loisirs et chèques vacances)  
**Disposer le tout dans une pochette ou enveloppe**

**Seules les demandes de licences rendues complètes avant le 17 septembre bénéficieront de la remise sur le montant de la cotisation.**

**Le dossier complet est à rendre au secrétaire ou à ton entraîneur** dans les plus brefs délais.

*(Toute demande de licence non-accompagnée du paiement et certificat médical ne sera pas prise en considération)*

Catégorie	Année de naissance	Cotisation Licence (Assurance comprise)	Cotisation avant le 17 septembre	Cotisation avec assurance complémentaire B
Baby-basket <b>Baby</b>	2016 -17 - 18	50,00 €	35,00 €	
Mini-poussin(e) <b>U9</b>	2014 - 2015	50,00 €	35,00 €	
Poussin(e) <b>U11</b>	2012 - 2013	55,00 €	40,00€	
Benjamin(e) <b>U13</b>	2010 - 2011	60,00 €	45,00 €	
Minime M. & F. <b>U15</b>	2008 -2009	80,00 €	55,00 €	
Cadet(te) <b>U17</b>	2006 - 2007	90,00 €	60,00 €	
Jeunes 62 <b>U20</b>	2003 - 04 - 05	93,00 €	70,00 €	99,00 €
Sénior féminin	2002 & Avant	93,00 €	70,00 €	99,00 €
Sénior masculin	2002 & Avant	93,00 €	70,00 €	99,00 €

\* Chèques encaissés après validation

Réduction par famille : 2 (et+) Inscrits : -5% sur les licences suivantes

## EXTRAIT DU REGLEMENT INTERNE DU CLUB

Tout licencié au C.L. Barlin (ou intervenant extérieur pour le compte du club), s'il est **sanctionné de fautes techniques ou disqualifiantes** avec ou sans rapport impliquant le paiement d'une amende **devra s'en acquitter** sans délai sous peine d'être suspendu jusqu'au règlement de la dette (voir tableau).

Tout joueur du C.L. Barlin **devra porter les équipements fournis par le club et participer aux activités mise en place par le bureau.**

Tout licencié faisant l'objet d'une **mutation** devra fournir un **chèque de caution** du montant des droits de mutation et **s'engage** à renouveler sa licence la saison suivante et ainsi jouer au **minimum** deux saisons pour le C.L. Barlin, sous peine de voir sa caution encaissée par le club.

(\* ) Les parents qui inscrivent les enfants à l'école de mini basket s'engagent à leur participation aux plateaux durant la saison (participation à au moins trois rencontres) et à la Fête départementale du Minibasket.

**Je déclare avoir pris connaissance des tarifs, des articles ci-dessus, du "Droit à l'image" et par ma signature que j'appose au bas de ce document, signifie que je suis d'accord et m'engage à respecter ce règlement.**

Nom et prénom du licencié : .....

Signature du licencié

Signature du tuteur légal  
(Pour les mineurs)

TARIF des AMENDES « Saison 2022-2023 » pour forfaits et fautes techniques	
Absence de présentation de licence	50 % du prix de la licence
2ème faute technique ou disqualifiante sans rapport	40,00 €
3ème faute technique ou disqualifiante	70,00 € et un week-end de suspension
4ème faute technique ou disqualifiante	150,00€
5ème faute technique ou disqualifiante	170,00 € et Ouverture d'un dossier disciplinaire + Amende fixée par la commission
Plus de 5 fautes techniques ou disqualifiantes	Nouvelle Ouverture dossier disciplinaire (150€)
Faute disqualifiante avec rapport	170,00 €
Forfait équipe pour non-respect du calendrier de matchs ou délais de dérogation de moins de 21 jours	De 20,00€ à 80,00€/calendrier des championnats et de 60,00€ à 135,00€ forfait sur Demi-finales et Finales/Coupes Plus pour tout forfait remboursement des déplacements à l'équipe adverse
Pénalité pour retard de paiement	10% du montant avec un minimum de 5€

### DROIT A L'IMAGE

La section « Basket » est amenée à effectuer des photographies de ses licenciés dans le cadre de ses actions sportives et extra sportives. Afin de respecter la législation en vigueur, nous vous demandons de bien vouloir nous donner votre position ci-après :

Le licencié ou modèle (*qui atteste ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur son image*) autorise expressément le club à faire usage des photographies pour tous les usages ci-dessous.

En cas de désaccord pour l'une des utilisations qui pourraient être décidées, le modèle raye la mention concernée. Il est informé de ce qu'en ne refusant aucune autorisation, sa photographie pourra éventuellement être utilisée sur tous les supports indiqués ci-dessous.

AVIS sur l'Ensemble (ou partie) (Rayer la mention OUI ou NON)	Presse	Publications électroniques	Projection publique
OUI	Livre	Objets de décoration	Publicité
NON	Exposition	Carte postale	Autres : .....

Les photographies pourront être exploitées directement par le club ou cédées à des tiers, sous toutes les formes autorisées ci-dessus.

La présente autorisation est accordée pour une durée de 2 ans à compter de sa signature.